

Questions orales

[Français]

**LE DÉCÈS DE M. ALBERT ROUSSEAU, ARTISTE-
PEINTRE**MESSAGE DE CONDOLÉANCES À M^{ME} OLIVETTE ROUSSEAU—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léopold Corriveau (Frontenac): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et je demande le consentement unanime de la Chambre pour donner à un grand Canadien et à un grand artiste, l'ultime hommage auquel il a droit aujourd'hui. Et j'ai nommé M. Albert Rousseau, artiste-peintre québécois, qui est décédé hier à Saint-Étienne de Lévis, à l'âge de 73 ans. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Tessier):

Que la Chambre salue aujourd'hui le grand talent de l'artiste québécois, Albert Rousseau, et qu'elle fasse parvenir à M^{me} Olivette Rousseau et à sa famille ses plus sincères condoléances, et remercie une dernière fois M. Rousseau pour sa contribution en temps qu'artiste, en tant que Canadien et en tant que Québécois.

Il aura été à sa façon un homme qui s'est distingué, et il mérite que la Chambre le reconnaisse au nom de tous les députés et du gouvernement du Canada.

Mme le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

t-il les Canadiens et se décidera-t-il à apporter certains changements au budget pour essayer de résoudre ces problèmes? Quand le ministre montrera-t-il aux Canadiens qu'il tient réellement à juguler l'inflation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le débat d'hier sur la procédure parlementaire aurait peut-être pu inciter le député à poser une question davantage conforme au Règlement. Si le député veut faire un discours chaque fois qu'il pose une question . . .

M. Crosbie: Répondez à la question.

M. MacEachen: . . . on lui répondra par un discours, cela va de soi. S'il décide de poser des questions, on lui donnera des réponses.

M. Nielsen: Ce serait une nouveauté.

M. MacEachen: Le député a posé deux questions. Il a demandé tout d'abord si l'on allait apporter certains changements au budget. Il n'était peut-être pas à la Chambre hier lorsque j'ai répondu à la question d'un autre député. Il trouvera cette réponse dans le harsard. Passons à la deuxième question. Le gouvernement est décidé à tout faire . . .

M. Nielsen: Dites plutôt «n'importe quoi»!

M. MacEachen: . . . pour repousser l'inflation. Il a élaboré une tactique monétaire et fiscale visant à juguler l'inflation. Fait surprenant, la plupart des questions des députés de l'opposition s'attaquent à notre politique fiscale ou à notre politique monétaire, qui visent pourtant à enrayer les poussées inflationnistes.

LA PRÉSENTATION DE MESURES DÉCOULANT DU BUDGET

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, il y a maintenant près de dix ans qu'on entend ce genre de discours. Ce qu'attendent les Canadiens, c'est que le ministre passe à l'action.

M. MacEachen: Une question, plutôt qu'un discours.

M. Wilson: Le solliciteur général a fait savoir hier, avec beaucoup de finesse, que le budget était un désastre à cause de ses graves lacunes.

M. MacEachen: Laissez tomber les discours.

M. Wilson: Je vais poser au ministre une question très simple et très directe. Le ministre aurait pu présenter les mesures découlant de son budget il y a deux semaines et demie. Le gouvernement n'avait pas à provoquer l'opposition avec sa loi sur la sécurité énergétique. Pourquoi le ministre ne l'a-t-il pas fait il y a deux semaines et demie, avant que ne soit présenté le projet de loi sur la sécurité énergétique? Quand le ministre compte-t-il présenter ce projet de loi afin que la Chambre puisse commencer à s'occuper des problèmes économiques?

● (1115)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

LE BUDGET—DEMANDE DE CHANGEMENTS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. L'augmentation de 1.2 p. 100 de l'indice des prix à la consommation prouve une fois de plus que le budget du 12 novembre 1981 est catastrophique et qu'il n'a pas aidé du tout les victimes des mises à pied et de la cherté de la vie. Le Canada connaît une recrudescence du chômage depuis le dépôt du budget et la meilleure preuve de l'incurie du gouvernement en matière économique, c'est que le dollar canadien a fléchi plus que jamais depuis le budget. Quand le ministre écoutera-